

VOUS AVEZ GAGNÉ 2 000 € AVEC DELABY ?

Vous venez de recevoir le dernier catalogue de **DELABY**, le « spécialiste du confort et du bien-être ». Il s'avère qu'un spécimen de chéquier y a été glissé. Si vous découvrez le chéquier gagnant de cinq chèques-tirages vous avez bel et bien gagné la somme de 2 000 €.

Pour être l'heureux gagnant, deux conditions sont requises :

1. le chéquier doit avoir été émis par la Direction financière ;
2. l'addition des chèques tirages doit être égale à un total de 2 000 €.

Vous constatez que la première condition est réalisée. Fébrile, vous additionnez les chèques : $1\ 000 + 500 + 300 + 200 = 2\ 000$!

Vous partagez déjà votre joie auprès de votre entourage ?

Hélas, vous n'avez pas lu le règlement complet de l'opération promotionnelle « Grand tirage des 2 000 € » organisée du 18 mai au 15 juin 2017 : le chéquier gagnant doit être composée de cinq chèques ($1\ 000 + 500 + 300 + 150 + 50$). Or, le vôtre en contient 4 !

Le service marketing de **DELABY** n'a toujours pas compris qu'en utilisant de tels procédés, il allait provoquer la déception et la désaffection de sa clientèle.

DELABY a de grandes chances d'être présent dans le palmarès des « prix citron 2017 » organisé chaque année par le **Réseau anti-arnaques**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex (contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**